

Genre et Politiques sociales :
Assurance chômage et Inégalités intra-familiales

Hélène Couprie¹ (GREMAQ, Université Toulouse 1)

François Cochard (CRESE, Université de Franche-Comté)

Olivier Charlot (LEAD, Université des Antilles et de la Guyane)

Bruno Decreuse (GREQAM, Université de la Méditerranée)

Sarolta Laczó (GREMAQ, Université Toulouse 1)

Eugenio Peluso (University of Verona)

Note de Synthèse du Rapport DRES-MiRe - Novembre 2008

¹Correspondance : Hélène Couprie, GREMAQ-Université des Sciences Sociales, Manufacture des Tabacs, Aile Jean-Jacques Laffont, 21 allée de Brienne, 31000 Toulouse. tel : 0561128530. fax : 0561225563. mél : helene.couprie@univ-tlse1.fr

Lors de l'évaluation des politiques sociales, la dimension genre est souvent évincée. Pourtant, nombre de travaux récents démontrent que les différences de salaire mais aussi les différences de revenus de transfert entre conjoints modifient la répartition des pouvoirs de négociation à l'intérieur du ménage, rendue visible par les choix de consommation et d'allocation des temps du ménage pris dans son ensemble. Ce résultat, aussi dénommé "non mise en commun des ressources à l'intérieur du ménage", semble être méconnu du décideur public convaincu de maintenir la neutralité de genre dans la mise en œuvre des politiques sociales.

En effet, l'attribution des transferts en France se fait le plus souvent en considérant le ménage comme un agrégat unique. Or, s'il est vrai qu'un ménage peut être vu comme un groupe de personnes allouant de façon jointe des ressources, l'existence de conflits d'intérêts entre les différents protagonistes ne peut raisonnablement être ignorée. Ainsi, le choix d'attribuer une allocation de façon jointe ou individuelle n'est pas neutre du point de vue du genre. De même, n'est pas neutre le fait de différencier le montant de cette allocation selon le statut marital des individus.

Si on s'intéresse plus spécifiquement aux politiques de protection contre le risque de chômage, on est conduit à constater l'insuffisance de la prise en compte de la dimension genre dans l'élaboration de ces politiques sociales. Il est en effet possible de distinguer deux grandes catégories de protection contre le risque de chômage. La première, à visée 'assurantielle', passe par les allocations chômage individualisées dans leur calcul et mode d'attribution, elles dépendent du revenu individuel passé et de la trajectoire individuelle dans l'emploi. La seconde, à visée 'universelle', le RMI, constitue un filet de protection sociale attribuable au ménage qui est conditionnel à la composition et au revenu du ménage à un instant donné. Ainsi il dépend des trajectoires jointes du couple.

Cette différence dans le mode d'attribution révèle sans doute en partie l'ignorance de l'influence des politiques de transfert de revenu sur les inégalités entre hommes et femmes à l'intérieur de la famille. Au-delà de la question de l'effet revenu, l'évaluation des politiques d'assurance chômage ne peut être dissociée de l'étude du mécanisme de partage de risque de pauvreté à l'intérieur du ménage.

A moins de croire disjoints les mécanismes de partage de risque et de partage du revenu à l'intérieur du ménage, il n'y a aucun raison de constater l'utilisation simultanée de ces deux modes d'attribution de protection chômage. Si le mode d'attribution de l'allocation chômage est neutre du point de vue du genre alors tel ne doit pas être le cas du RMI, et réciproquement. Cette contradiction illustre l'insuffisance de la prise en compte de la dimension genre dans la mise en œuvre de la protection chômage, et justifie l'intérêt que nous portons à cette question.

Les politiques d'assurance chômage ne constituent pas un simple transfert aux ménages. S'il semble clairement établi qu'un plus grand revenu féminin, via des transferts ou un taux de salaire accru, améliore le pouvoir de négociation des femmes à l'intérieur du ménage, l'effet des modalités d'attribution des politiques d'assurance chômage sur les inégalités intra-familiales est plus complexe à appréhender pour au moins trois raisons différentes. Il faut prendre en compte les spécificités liées au fonctionnement de la famille, et en particulier la manière dont sont alloués les ressources et les risques au sein du ménage. Il faut ensuite tenir compte d'une éventuelle hétérogénéité individuelle dans les risques de perte de revenu et dans les attitudes vis-à-vis du risque. Finalement, la survenue d'un risque de chômage est reliée au processus de formation/dissolution des couples.

Afin d'apporter un éclairage théorique à cette question, nous menons une analyse des mécanismes intermédiaires reliant d'une part assurance informelle et inégalités intra-familiales et, d'autre part, assurance formelle et assurance informelle. Nous nous concentrons dans un premier temps sur les liens entre assurance informelle et inégalités intra-familiales. Pour cela, nous étendons l'analyse microéconomique des choix du ménage à un environnement risqué autorisant la modélisation du partage intra-familial de risque. Selon les configurations choisies (hypothèses comportementales, environnement), les liens entre ciblage de destinataire et inégalités intra-familiales s'avèrent très différents. Nous interprétons ces effets. Dans un second temps, nous testons les hypothèses inhérentes aux modèles théoriques de la première partie sur un échantillon de 101 ménages toulousains dans le cadre d'une analyse expérimentale. Ceci va nous permettre d'orienter nos interprétations en faveur d'un modèle particulier. Il nous sera en outre pos-

sible de repérer d'éventuelles différences de comportement entre hommes et femmes. Nous verrons de surcroît directement comment les individus en couple réagissent à une modification du destinataire des prestations assurancielles. Ceci nous permet de réaliser des simulations de comportement des ménages concernant la familialisation/individualisation de l'assurance chômage en France. Les simulations que nous apportons dans un contexte microéconomique sont informatives mais restent toutefois partielles et conditionnelles au fait d'être en couple. Or, les familles évoluent au gré des modifications de leur environnement. L'aboutissement de l'analyse nécessiterait d'endogénéiser le processus de formation et de dissolution de la cellule familiale. Afin d'éclairer cet aspect, la dernière partie se concentre sur les liens entre marché du travail et marché du mariage, et cherche à évaluer les modalités de prise en compte de la famille de la part du décideur public dans les politiques visant à offrir une protection contre les risques inhérents au fonctionnement du marché du travail.

Nous commençons nos travaux par une fusion de deux pans de la littérature afin d'obtenir des outils théoriques permettant de modéliser les choix du ménage en environnement risqué. Les modèles de choix intra-familial, d'une part, reconnaissent la pluralité des décideurs à l'intérieur du ménage mais sans prise en compte d'un éventuel environnement risqué. Les modèles de choix individuels en environnement risqué, d'autre part, considèrent généralement les décisions d'individus sans considérer l'impact de leur environnement familial. Les modèles passés en revue disposent de propriétés différentes quant à la Pareto-efficacité des choix et à la neutralité de l'individualisation sur les inégalités intra-familiales. La première propriété implique l'absence de gaspillage de bien-être dans le ménage. La seconde propriété implique que le changement de bénéficiaire des allocations de transferts de l'état n'influence pas le comportement du couple. Il apparaît plus précisément que :

(i) En univers certain, les propriétés de Pareto-efficacité et de mise en commun des ressources ne coïncident pas. Parmi les quatre grandes catégories de modèles de choix du couple que l'on peut rencontrer (unitaire, non-coopératif, coopératif et collectif), seul le modèle unitaire garantit la

neutralité genre de l'individualisation sur les inégalités intra-familiales. La Pareto-efficacité est quant à elle atteinte à coup sûr dans le contexte des modèles coopératifs.

(ii) En univers risqué, sous l'hypothèse de von Neuman et Morgenstern, les propriétés de Pareto-efficacité et de mise en commun coïncident dans le contexte du modèle du ménage représentatif. La mise en commun, qui est dénommée "principe de mutualité", survient en l'absence de risque agrégé au niveau du ménage. Dans ce contexte, les probabilités de perte de revenu au niveau individuel ne jouent pas sur la règle de répartition des ressources intra-familiales.

Nous avons entrepris une étude assez approfondie des déterminants des inégalités intra-familiales dans ce dernier contexte ; celles-ci dépendent essentiellement des tolérances individuelles au risque des membres du ménage ainsi que du revenu global du ménage. Les résultats anciens de Pratt et Zechauser (1989) ont pu être étendus à toutes formes de tolérance vis-à-vis du risque. Il conviendrait toutefois dans des extensions futures de ces travaux de prendre en compte la multiplicité des risques dans le ménage, l'absence de séparabilité dans les consommations des conjoints, et les effets d'un risque agrégé au niveau du revenu du ménage. Leur considération pourrait amener des analyses sensiblement différentes de celle réalisée ici.

Enfin, des modèles plus généraux, à engagement limité, issus de la théorie des jeux non-coopératifs, permettent de prendre en compte la possibilité d'un partage de risque imparfait dans le ménage (Ligon et al., 2002). La Pareto-efficacité n'est plus garantie, de même que le principe de mutualité. C'est ainsi que les probabilités de perte individuelle de revenu ou la réalisation d'évènements aléatoires passés peuvent influencer la règle de répartition du bien-être dans le ménage, engendrant du gaspillage de bien-être dans le couple. Dans ce contexte, les liens entre les tolérances au risque, le revenu du ménage, les probabilités de défaillance et les inégalités intra-familiales sont particulièrement riches. L'exploration que nous avons mise en oeuvre, issue de la simulation numérique, ne met en lumière qu'une infime partie des mécanismes possibles mais surprend, et enrichit considérablement l'analyse des liens entre inégalités de revenu et inégalités de consommation intra-familiales.

Comment choisir entre tous ces modèles ? L'expérience portant sur les décisions économiques des couples, seconde étape de notre analyse, nous permet de répondre à cette question tout en évaluant la neutralité éventuelle de l'individualisation de transferts ou de mécanismes d'assurance sur les inégalités intra-familiales. Les différents jeux proposés varient selon les interdépendances de couple, la structure stratégique et les moyens de communication autorisés au sein du couple. La communication rend l'objectif de maximisation de revenu du couple plus réalisable, néanmoins, même en négociation libre (comme celle du jeu de négociation ou les choix de loterie en couple), nous avons découvert que cet objectif n'était pas toujours atteint. Le dilemme du prisonnier à l'intérieur du couple conduit à 25% de non-coopération, tandis que des jeux apparentés au jeu du dictateur conduisent à des taux de non-coopération de l'ordre de 35%. La non-coopération dans le cadre des choix de loterie en couple peut atteindre dans certaines circonstances 40%, elle est minimale dans le jeu de négociation mais reste tout de même à 25%.

Ainsi plus d'un couple sur quatre présente une non-neutralité vis-à-vis de la répartition intra-familiale des gains et s'avère prêt à payer pour éviter cette forme d'inégalité qui ne devrait pas, si les ressources étaient réellement mises en commun, influencer les inégalités de consommation. Ce résultat conduit à rejeter dans ces circonstances, le modèle unitaire de choix du ménage, ainsi que le modèle collectif qui ne doit pas induire de gaspillage de revenu. Pour ces ménages-là, une modélisation non-coopérative des choix du ménage semble nécessaire.

Toutefois, une grande majorité des couples n'est pas prête à payer pour réduire les inégalités de revenu dans le ménage. Ces ménages évitent tout gaspillage du revenu joint, se conformant aux modèles unitaires et collectifs. Le test expérimental mis en oeuvre ne permet malheureusement pas de distinguer finement modèles unitaires et modèles collectifs. Ainsi le constat d'absence de gaspillage ne permet pas de conclure quant aux effets de l'individualisation dans le cas sans risque (puisque le modèle collectif n'est pas invalidé). En environnement risqué par contre, si ces individus se comportent selon la théorie de l'utilité espérée avec utilités individuelles séparables, alors l'individualisation de l'assurance est neutre.

Les résultats obtenus sur les choix de loterie en couple indiquent qu'une proportion importante de ménages n'apparaît pas neutre du point de vue de l'individualisation de l'assurance. Dans le cas présentant un fort dilemme entre réduction du risque individuel et réduction du risque ménage, seuls 60% des couples coopèrent. Cette proportion apparaît bien inférieure aux taux de coopération de 75% évoqués atteints lors du jeu de négociation en environnement non risqué. Une telle différence (15 à 20 points d'écart) pourrait être éventuellement liée au non-respect des hypothèses de linéarité propres à la théorie de l'utilité espérée de l'environnement risqué utilisée ici.

Finalement, si les résultats issus de cette expérience permettent d'orienter la modélisation vers un choix de modèle qui permettrait de comprendre les effets de l'individualisation des transferts ou de l'assurance sociale en France. Par rapport au système individuel, le système joint crée une corrélation négative dans les revenus des conjoints. Il permet une réduction plus grande du risque ménage mais au détriment des risques individuels, puisque, ceux-ci se trouvent accrus. Il y a des raisons de croire que les ordres de grandeur sont plus faibles dans la réalité que dans l'expérience. En effet, considérant un risque de chômage de 20%, un taux de cotisation correspondant à 5% des revenus, des revenus individuels de 1500 euros, et l'indépendance des probabilités individuelles de chômage, des simulations que nous avons réalisées indiquent qu'un système d'assurance jointe sur les revenus conduirait à corrélérer négativement les revenus des conjoints aux environs de -0,20. La variance de revenu individuel s'accroîtrait tandis que celle du revenu du ménage diminuerait d'environ 3 à 5%. Or, les expériences présentées ici utilisent des variations de l'ordre de 30% de risques individuels (mesurés par l'écart-type) et conduisent parfois à des annulations totales de risque. En outre, une individualisation ou familialisation de l'assurance conduirait, à dépenses publiques données, à des modifications dans les espérances de gain individuelles et collectives dans des ordres de grandeurs similaires aux effets risque. Celles-ci pourraient s'interpréter à partir des résultats issus de l'analyse sans risque, c'est à dire en considérant une non-neutralité de l'individualisation touchant un ménage sur 4 environ. Là encore, les effets 'individualisation' issus de l'expérience sont fortement exagérés relativement à la réalité de l'individualisation d'un tel mécanisme dans la mesure où nous

avons considéré des variations fortes, voire maximales des inégalités intra-familiales.

Ces travaux appellent des études ultérieures permettant d'affiner les résultats. Il faudrait, en particulier, parvenir à résoudre la question de la mesure de la consommation individuelle dans le cadre du laboratoire afin de mesurer précisément les effets de l'individualisation sur les inégalités intra-familiales.

L'ensemble des travaux précédents sont élaborés conditionnellement à la situation familiale. Il conviendrait d'adopter un angle plus macroéconomique visant à endogénéiser un certain nombre de mécanismes reliant risque de chômage et formation ou dissolution familiale. Même si la neutralité de l'individualisation est pas atteinte, une variation dans le degré de couverture relative des couples et des célibataires est susceptible de modifier la probabilité de vivre en couple. En outre, en l'absence de neutralité de l'individualisation, celle-ci est susceptible de modifier les rapports de pouvoir s'effectuant dans le ménage. La troisième partie fournit des éléments d'éclairage concernant le premier de ces deux aspects.

L'un des objectifs de la famille est de partager les risques auxquels ses membres sont soumis et ainsi bénéficier de mécanismes d'assurance entre conjoints. Ces risques sont notamment liés aux aléas qui affectent les trajectoires sur le marché du travail. D'un point de vue théorique, cette fonction d'assurance peut aussi bien être remplie par la famille dans le cadre d'un système d'assurance informelle, ou de manière plus formelle, par le marché via un contrat d'assurance privé, ou encore par les pouvoirs publics (via l'assurance chômage publique ou la législation sur la protection des emplois) afin de remédier à d'éventuelles imperfections ou à une incomplétude des mécanismes d'assurances privés. De ce point de vue, l'existence de mécanismes d'assurance publics ou privés à l'extérieur de la famille rendent la cellule familiale moins attractive, puisque ces dispositifs rendent moins impérieuse la nécessité de demeurer au sein de la cellule familiale afin de disposer d'une assurance. A contrario, l'incomplétude des marchés d'assurance, et la couverture partielle fournie par l'assurance chômage publique, tendent à augmenter l'attrait de la formation d'un couple (et plus largement encore de la famille)

qui donne la possibilité à ses membres de s'assurer par des mécanismes de partage de risque intra-familiaux.

Ceci pose la question de savoir quelles modalités doit prendre la gestion du risque de chômage lorsque la cellule familiale est explicitement prise en compte. Nous proposons tout d'abord une revue de la littérature portant sur les éléments théoriques et empiriques susceptibles d'éclairer ce questionnement, incluant notamment une description des modalités prises par les systèmes de gestion du risque de chômage selon les pays. Premièrement, il examine comment la famille amplifie ou réduit les diminutions de bien-être occasionnées par la perte d'un emploi ou par une recherche d'emploi qui s'éternise. Nous insistons sur le risque de dissolution du couple, ainsi que sur le rôle de la famille dans la recherche d'un emploi. Deuxièmement, nous répondons à la question de savoir si le conjoint constitue un assureur fiable contre le risque individuel de chômage. Enfin, nous analysons la couverture publique du risque chômage à l'aune de la famille au travers de la législation qui protège les emplois, et de l'indemnisation du chômage.

Dans un second temps, nous considérons un modèle qui cherche à prendre en compte les effets d'une différenciation des allocations chômage en fonction du statut familial. Cette étude suggère qu'un traitement différencié de l'assurance chômage en faveur des couples serait susceptible d'engendrer un gain en terme de bien-être. Ceci tient au fait que (i) en cas de perte d'emploi, la baisse de consommation qui résulte de la perte de revenu subie affecte plusieurs individus et non un seul, et possède de ce fait un caractère multiplicatif, (ii) la consommation au sein du couple est en partie publique, ce qui fait que tout euro versé à un individu en couple engendre également une consommation pour lui-même mais également pour son partenaire. Ces deux éléments peuvent plaider en faveur d'un traitement différencié de l'indemnisation du chômage, qui serait plus favorable aux individus en couple qu'aux célibataires.

Cette conclusion mérite d'être discutée au regard des éléments mis en exergue dans ce chapitre.

Tout d'abord, il apparaît que cette préconisation est renforcée par la prise en compte de ses effets sur le marché du mariage : conditionner la perception

des allocations chômage, ainsi qu'éventuellement leur montant en fonction du statut familial tendrait à accélérer la formation des rencontres sur ce marché, et réduirait les séparations. Cependant, ses effets sur la manière dont le marché du mariage se partitionne par type d'agent ou classes de risque est plus incertain, selon les classes considérées.

Ensuite, il faudrait également tenir compte de la manière dont le versement de cette allocation affecte l'allocation des ressources et la prise de décision au sein du couple. Il est imaginable que les effets en ce domaine pourraient contrebalancer l'effet bénéfique que nous avons mis en exergue.

Enfin, il faut tenir compte du fait que parmi les célibataires figure une proportion d'individus isolés, pour qui l'assurance chômage publique est la seule source d'assurance existante. Pour ces individus, une assurance chômage moins généreuse aurait un impact extrêmement important en terme de bien-être individuel et collectif, ce qui va à l'encontre de notre argument. Sur ce point, on notera que certains travaux ne plaident pas vraiment en faveur de l'idée d'offrir un plus fort degré d'assurance aux individus isolés, dans la mesure où un effet indésirable de l'assurance publique est de les encourager à choisir volontairement cet état, ou de les y maintenir.